

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 23/010/2008 – ÉFAI

19 mars 2008

**AU 77/08**      **Craintes pour la sécurité / Menaces de mort**

**COLOMBIE**      **Les membres d'organisations ayant participé aux manifestations organisées par le Mouvement national des victimes de crimes d'État (MOVICE)**

---

Le 6 mars, une coalition d'organisations de défense des droits humains, de syndicats, de groupes indigènes et d'autres organisations a participé à une série de manifestations organisées en Colombie et dans le monde entier, afin de dénoncer les atteintes aux droits humains commises par les forces de sécurité colombiennes et les groupes paramilitaires soutenus par l'armée. Des membres d'organisations qui auraient pris part aux manifestations ont été menacés avant et après les défilés de protestation. Certains ont même été tués.

Le 11 mars, un certain nombre d'organisations, dont beaucoup avaient participé aux événements du 6 mars, ont reçu par courrier électronique des menaces de mort prétendument envoyées par le Front métropolitain paramilitaire des Aigles noirs de Bogotá. Dans ce courriel, les organisations étaient accusées d'appartenir à la guérilla et désignées comme des « cibles militaires » : « Vous avez profité du défilé du 6 mars de cette année pour nous enfoncer davantage et nous mettre la population à dos. Nous allons vous tuer, les uns après les autres. Nous serons implacables et ne laisserons rien au hasard. Faites bien attention, fils de putes, vos jours sont comptés. » Il était accompagné de photographies prises à l'un des défilés, et poursuivait ainsi : « Nous commencerons par faire disparaître des dirigeants de gauche tels que [...] ». Suivait une liste de 28 noms, dont ceux de 18 femmes et de nombreux membres d'organisations de défense des droits humains, de groupes indigènes et d'autres organisations ayant pris part aux manifestations, que les auteurs menaçaient d'enlever. Plusieurs organisations de défense des droits humains, syndicats et autres groupes sont également cités.

Un certain nombre de syndicalistes et de militants des droits humains ont été tués ou menacés peu avant et peu après le 6 mars. Parmi eux, certains avaient beaucoup contribué à l'organisation des manifestations ou faisaient partie d'organisations y ayant participé. Le 4 mars, Carmen Cecilia Carvajal, membre du syndicat ASINORT, a été tuée à Ocaña, dans le département du Norte de Santander. Le 8, Leonidas Gómez, du Syndicat national des employés de banque (UNEB), a été retrouvé mort dans son appartement, à Bogotá. Le 7 mars, Gildardo Antonio Gómez, membre de l'Association des enseignants d'Antioquia (ADIDA), a été tué à Medellín. Le 12 mars, le corps sans vie de Carlos Burbano a été retrouvé à San Vicente del Caguán, dans le département du Caquetá. Il dirigeait l'Association nationale des travailleurs et employés des hôpitaux, cliniques, centres de consultation et organisations en charge de la santé publique (ANTHOC) et avait contribué à l'organisation des défilés dans le sud de la Colombie.

Adriana González, membre du Comité permanent pour la défense des droits humains (CPDH) et organisatrice de la manifestation à Pereira, dans le département de Risaralda, a survécu à ce qui semblait être une tentative d'assassinat, après que deux hommes armés ont tiré sur sa maison le 29 février. Iván Cepeda, membre dirigeant du Mouvement national des victimes de crimes d'État (MOVICE) et l'un des principaux organisateurs des manifestations du mois de mars, a également reçu des menaces de mort par courrier électronique avant et après les défilés de protestation.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 6 mars, des manifestations organisées par le Mouvement national des victimes de crimes d'État (MOVICE) ont eu lieu dans plus de 24 endroits différents en Colombie, ainsi que dans 70 villes de 60 autres pays.

Le 4 février 2008, des manifestations s'étaient également déroulées en Colombie et aux quatre coins de la planète pour protester contre les atteintes aux droits humains commises par les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), un groupe de guérilla. Le 11 février, José Obdulio Gaviria, conseiller du président, a laissé entendre que la manifestation du 6 mars était organisée par les FARC. Le 14 mars, dans une déclaration, le vice-ministre de l'Intérieur a refusé d'admettre que des menaces de mort avaient été envoyées à diverses organisations le 11 mars.

Les organisations de défense des droits humains, les syndicats et d'autres organisations à vocation sociale ont souvent été accusés de collaborer ou de sympathiser avec la guérilla par les représentants du gouvernement, ainsi que par les forces de sécurité et les paramilitaires. De telles accusations ont souvent été suivies de menaces ou d'agressions à l'encontre des militants des droits humains.

**ACTION RECOMMANDÉE :** dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité des membres de groupes de défense des droits humains, de syndicats, de groupes indigènes et d'autres organisations, depuis les manifestations du 6 mars ;
- exhortez les autorités à prendre toutes les mesures jugées appropriées par les personnes et les organisations citées dans le message de menaces du 11 mars afin de garantir leur sécurité ;
- demandez que soient menées des enquêtes exhaustives et impartiales sur les homicides de militants sociaux ainsi que sur les menaces de mort reçues le 11 mars, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés de ces faits soient traduits en justice ;
- demandez aux autorités de prendre des mesures décisives pour combattre et démanteler les groupes paramilitaires, et pour enquêter et rompre leurs liens avec les forces de sécurité, conformément aux nombreuses recommandations des Nations unies ;
- appelez les autorités à élaborer, en collaboration avec des défenseurs des droits humains, des politiques et plans visant à garantir la sécurité de ces derniers, conformément aux principes de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, et à rendre ces plans publics.

**APPELS À :**

Président de la République :

Señor Presidente Álvaro Uribe Vélez

Presidente de la República, Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-2, Bogotá, Colombie

**Fax :** +57 1 337 5890 / 342 0592

**Formule d'appel :** *Excmo. Sr. Presidente Uribe, / Monsieur le Président,*

Vice-président de la République :

Dr. Francisco Santos Calderón

Vicepresidencia, Carrera 8A No 7-27, Bogotá, Colombie

**Fax :** +57 1 565 7682 (veuillez demander la ligne de fax : « *Me da tono de fax por favor* »)

**Formule d'appel :** *Estimado Sr. Vicepresidente Santos, / Monsieur le Vice-Président,*

Procureur général :

Dr. Mario Germán Iguarán Arana

Fiscal General de la Nación, Fiscalía General de la Nación

Diagonal 22B (Av. Luis Carlos Galán No. 52-01) Bloque C, Piso 4, Bogotá, Colombie

**Fax :** +57 1 570 2000 (un message préenregistré en espagnol vous indique alors de composer le numéro de poste 2017)

**Formule d'appel :** *Estimado Sr., / Monsieur,*

**COPIES À :**

Ministre des Affaires étrangères

Sr. Fernando Araújo Perdomo

Ministerio de Relaciones Exteriores

Calle 10 No 5-51, Palacio de San Carlos, Bogotá, Colombie

**Fax :** +57 1 562 7822

Organisation de défense des droits humains :

Corporación Colectivo de Abogados 'José Alvear Restrepo'  
Edificio Avianca: calle 16 No. 6-66 Piso 25 Bogotá, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** Après le 30 avril 2008, vérifiez auprès du SI ou de votre section s'il faut encore intervenir. Merci.